actu

Valeurs de la République :
Nous attendions plus d'ambitions !

L'enseignement agricole

dossier

Conférence climat
Ça va chauffer !

La revue de l'enseignement public, agricole et maritime
Enseignement technique - Enseignement supérieur
Formation professionnelle

Avril 2015 • n° 371

snetap FSU

Défense des valeurs de la République : il faudra davantage d'ambition

Lancée dès le 22 janvier par les Ministres de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture « la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » se déclinait en onze mesures générales autour de la laïcité, la citoyenneté, la mixité et la réduction des inégalités.
Le 26 janvier le MAAF ouvrait un forum en ligne pour « faire vivre le débat » et annonçait un dialogue national autour des valeurs de la République.
« La Grande mobilisation » prévoyait aussi des consultations régionales associant l'ensemble des partenaires de l'école. Le Snetap-FSU a réclamé, en vain, que les acteurs de l'enseignement agricole soient réellement associés aux différentes réunions.
Trois 3 débats nationaux se sont tenus en février et mars, en présence d'élèves et de personnalités et le 7 avril, la « journée Nationale de Restitution des débats 100% citoyen » était le moment choisit par Stéphane LE FOLL pour annoncer les mesures et les actions prévues pour l'enseignement agricole.
Malgré des attentes fortes exprimées par les élèves et les différentes personnalités présentes lors des débats, le plan d'action national annoncé n'est finalement pas à la hauteur des enjeux autour de la défense des valeurs de la République et renvoie trop de réponses vers « des mesures à construire ».
Les usagers et les personnels attendaient pourtant des mesures concrètes : des moyens supplémentaires (par exemple pour le fond social lycéen) et des éléments sur les contenus de formation (par exemple l'éducation civique dans la voie professionnelle), sur une véritable mixité sociale au sein des établissements, sur l'expression démocratique des élèves et apprentis, sur la coopération internationale, …
Le Snetap-FSU continuera donc de porter dans les semaines et les mois à venir ces exigences pour la Défense des valeurs de la République (http://www.snetap-fsu.fr/Defendre-et-promouvoir-les-valeurs.html)

Sommaire
n°371 • Avril 2015

Actu 2
Défense des valeurs de la République : il faudra davantage d'ambition 2
Réforme territoriale de l'État : une réforme sans et contre les personnels ? 2
Les 50 ans du SNETAP-FSU : partage, convivialité, fierté et élan collectif ! 8
Dossier - Conférence climat : Ça va chauffer ! 3
Qu'est ce que l'effet de serre ? 3
Les impacts des changements climatiques sur l'agriculture 4
3 questions à Annabella Rosemberg 5
L'adaptation au risque climatique Outre-mer : prévenir de nouvelles inégalités 6
COP21 à Paris, mobilisons nous pour le climat 7
En 2015 mobilisons-nous pour le climat ! (Appel à mobilisation unitaire de la coalition Climat 21) 7
Edito 8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - **Tél. : 01 49 55 84 42** - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : avril 2015 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

Réforme territoriale de l'État :
Une réforme sans et contre les personnels ?

Parallèlement à la loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015, qui réduit le nombre des régions de 22 à 13, une réorganisation territoriale de l'État et des services publics a été engagée dès l'été dernier par le premier Ministre. Une revue des missions a été menée par les inspections générales à l'automne 2014 et des orientations seront prochainement élaborées sans aucune consultation prévues des représentants des usagers et des représentants des personnels pourtant concernés les uns et les autres au premier chef.
Concernant le système éducatif, son organisation en région oscillerait entre le statu quo avec le maintien de certaines académies et une fusion des académies au nouveau périmètre de la région. Pour l'enseignement agricole, les organisations syndicales ont été informées par le MAAF que l'organisation de l'Enseignement Agricole serait calé sur celui du Ministère de l'Éducation Nationale. Or, récemment le 13 avril, une précision leur a été apportée selon laquelle une seule autorité académique DRAAF + SRFD administrerait l'enseignement agricole dans les régions.
Quelle pertinence peut avoir une organisation de l'EA sur des périmètres semblables aux académies sans disposer de la compétence d'autorité académique ? Les personnels et les usagers ne peuvent en effet se satisfaire d'une structure de proximité confiée à des interlocuteurs sans pouvoir.
Le gouvernement détourne par ce faut semblant ses véritables intentions à faire des économies d'échelle sans véritablement assumer ses choix.
Ayant renoncé à combattre son « ennemi la finance » et à rediscuter « le pacte de stabilité » de Merkel et Sarkozy, le Président de la République et le gouvernement de Manuel Valls s'appuient sur la restructuration des régions pour redimensionner à la baisse l'action de l'État et entrer dans son plan de 50 milliards d'euros d'économies de dépenses publiques à réaliser sur les trois prochaines années sur les 80 milliards attendus de la commission européenne.
Avec l'éclairage qu'ont les personnels des précédentes réformes dont les effets ne sont pas totalement stabilisés, le Snetap-FSU redoute un éloignement des lieux de décision des bassins de formation et un recul de la démocratie de proximité ainsi que les conséquences d'un nouveau transfert de nos collègues agents territoriaux vers ces supra-régions.
Le Snetap-FSU appelle les personnels à débattre de cette réorganisation territoriale de l'État. Il les encourage à s'inviter au débat pour faire part des interrogations et inquiétudes suscitées par celle-ci et demander à ce que leur avis soit pris en considération.

dossier

Conférence climat : ça va chauffer !

Les changements climatiques sont avérés et la température moyenne à la surface de la Terre a déjà augmenté de 0,6°C au 20e siècle. Selon les modèles climatiques et les hypothèses d'évolution des émissions de CO2, le réchauffement mondial sera compris en moyenne entre 1,4 et 5,8°C au 21e siècle, avec une modification de la pluviométrie et un accroissement de la fréquence des évènements climatiques extrêmes. L'hémisphère Nord tend à se réchauffer d'avantage que l'hémisphère Sud. Tous les secteurs d'activités émettent des gaz à effet de serre (GES) et l'agriculture n'est pas en reste. Mais si le climat évolue, l'agriculture sera également une des principales activités à en subir les conséquences.

Dossier réalisé par Olivier Bleunven, Pierette Crozemarie, Monique Daune, Jean-Marie Le Boiteux et Annabella Rosemberg.

Qu'est ce que l'effet de serre ?

Bien qu'il ait été depuis démontré que la comparaison avec le fonctionnement d'une serre n'était scientifiquement pas fondée, l'expression « effet de serre » a été conservée pour designer les conséquences de la réflexion des rayonnements solaires à la surface de la terre et leur absorption par certains gaz de l'athmosphère.

Lorsque la lumière solaire frappe le sol, une partie est réfléchie et une partie est absorbée par la surface. Cette fraction absorbée produit pour l'essentiel de la chaleur qui se diffuse, et est réémise en direction de l'atmosphère, en partie par convection (courant d'air chaud ascendant) et pour partie sous forme d'infrarouges. Et ce sont ces rayonnements infrarouge qui sont piégés par certains gaz de l'atmosphère, dits gaz à effet de serre (GES) en provoquant leur échauffement. Ce qui produit un surcroît de chaleur, renvoyée pour partie vers le sol. Sans cet effet de serre, la température moyenne à la surface de la terre serait probablement de l'ordre de -18°C, alors qu'elle est actuellement de +15°C.

Les principaux gaz à effet de serre naturels sont la vapeur d'eau (et donc les nuages), le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O) et l'ozone (O3).

Contributions approximatives à l'effet de serre des principaux gaz, d'après le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Évolution du Climat) :
- vapeur d'eau : 60%
- dioxyde de carbone : 26%
- ozone : 8%
- méthane et protoxyde d'azote : 6%

Le rôle des activités humaines

Si la majeure partie des GES sont d'origine naturelle, les activités humaines sont souvent à l'origine de l'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère (en particulier pour le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote).

Si le rôle de l'utilisation des combustibles fossiles dans l'augmentation du CO2 est connue de tous des phénomènes comme la déforestation ou l'extention des surfaces urbanisées, en supprimant l'une des principales causes de « recyclage » du CO2 sont bien souvent ignorées du grand public. Et l'agriculture au delà des dégagements de CO2 dus à la consommation de produits pétroliers est l'un des principaux producteurs de protoxyde d'azote, conséquence de l'utilisation des engrais azotés.

Le GIEC envisage, selon les scénarios, des augmentations de 1,5°C à 6°C pour le siècle à venir en supposant que l'augmentation des rejets de GES continue au rythme des 20 dernières années. Mais même un arrêt total et

immédiat des rejets de carbone n'empêcherait cependant pas la température moyenne de la planète de continuer à augmenter pendant plusieurs dizaines à centaines d'années, car certains gaz à effet de serre ne disparaissent de l'atmosphère que très lentement.

Une agriculture intensive qui alimente l'effet de serre

Après l'industrie pétrochimique, l'agriculture intensive est le deuxième secteur d'activité producteur de GES. Si l'agriculture française ne contribue qu'à hauteur de 14% dans la production de CO2, elle est responsable de 70% de la production de méthane et de 76% de celle de protoxyde d'azote, qui, moins connus contribuent néanmoins à l'effet de serre (source : CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique).

Même si peu d'études comparatives existent, on sait que l'agriculture intensive émet plus de GES que l'agriculture biologique. En effet, le système agrobiologique interdit l'utilisation d'engrais chimiques azotés, recycle les matières organiques naturelles, valorise les déjections animales par compostage et l'implantation d'engrais verts.
Au sein de l'agriculture intensive, la filière de l'élevage hors sol émet beaucoup de GES, à cause du volume de déjection animale (émissions de CH4 et N2O) et de la production d'aliments d'élevage, très coûteuse en énergie.

Les conséquences du réchauffement climatique

L'effet de serre n'est pas en soi nocif aux écosystèmes : sans lui, la Terre ne serait qu'une boule de glace où la vie ne serait pas possible, car il n'y aurait pas d'eau liquide.

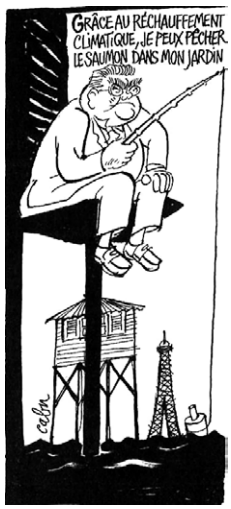

Le danger pour les écosystèmes réside plutôt dans la variation trop rapide et trop importante des conditions climatiques pour que la plupart des espèces puissent s'adapter en cas de changements de température et de pluviométrie. Des écosystèmes marins et littoraux pourraient également être touchés par une hausse du niveau de la mer et des modifications des courants marins. Les populations humaines seraient évidemment touchées par le réchauffement climatique. En effet, une hausse des températures aide à la prolifération des maladies infectieuses puisque celles-ci survivent mieux dans des milieux chauds et humides.

Les impacts des changements climatiques sur l'agriculture

Le changement climatique n'affectera pas seulement la moyenne des températures à la surface de la planète, mais jouera aussi sur l'écart des températures saisonnières (amplitude thermique), les évènements climatiques extrêmes et les ressources en eau. Ces modifications auront des impacts sur la quantité et la qualité des productions agricoles.

Cultures végétales

Les impacts des changements climatiques auront des effets directs et/ou indirects variables selon le type de cultures végétales. Globalement, la modification du climat aura un impact sur :

- Le régime saisonnier des précipitations, influençant l'humidité des sols et la disponibilité en eau.
- L'augmentation de la température moyenne qui se traduira par un raccourcissement des cycles de végétation et affectera la production (vitesses de développement plus rapides et croissance diminuée). Et l'augmentation de la fréquence des températures élevées sera néfaste pour les productions.
- L'expansion des insectes et maladies des végétaux aggravant le risque de pertes de récolte.

Par contre, l'augmentation de la concentration en CO2 dans l'atmosphère devrait stimuler la photosynthèse de certains végétaux et donc la production primaire nette.
Dans les régions tempérées l'augmentation des températures sera défavorable à la croissance des végétaux et à l'absorption du CO2. Une étude montre que les températures extrêmes de l'année 2003 ont provoqué une diminution sans précédent de la productivité végétale sur l'ensemble du continent Européen.

Élevage

De manière générale, les effets positifs des changements climatiques pourraient se traduire par un allongement des saisons de croissance, une diminution de la mortalité hivernale naturelle et des taux de croissance plus rapides aux latitudes élevées. Parmi les effets négatifs, il pourrait y avoir une perturbation des schémas de reproduction établis, des itinéraires de migration et des relations entre les écosystèmes.

Le secteur de l'élevage pourrait aussi être affecté via les interrelations qu'il entretient avec d'autres secteurs comme le secteur céréalier, car ce dernier pourrait également être affecté.

La production végétale et les sols agricoles en tant que «puits de carbone»

À la différence des autres secteurs, l'agriculture peut aussi constituer un puits de carbone. Cela signifie que la végétation, en synthétisant de la matière organique à partir du CO2 atmosphérique, stocke du carbone (dans la partie aérienne des plantes et dans les racines) qui est ensuite en partie incorporé au sol. D'après des études de l'INRA, l'usage des terres et les pratiques culturales modifient le niveau de ces stocks dans le sol. Ainsi, le travail restreint des

terres et la pérennité des prairies maintiennent des stocks de carbone élevés. De plus, ces pratiques limitent l'érosion, améliorent la qualité des sols, des eaux et de la biodiversité, modèrent les inondations, économisent l'énergie fossile… Ainsi, les cultures sont un mode potentiel de réduction des émissions de GES, selon les espèces plantées, la durée de couvert végétal, et l'utilisation finale du produit. Il serait ainsi possible de stocker additionnellement, entre 1 et 3 millions de tonnes de carbone par an 4, pour une durée de 20 ans sur le territoire métropolitain. Cependant, le stockage de carbone organique dans le sol est temporaire (entre 20 et 50 ans selon le milieu) et il apparaît que l'augmentation de la température tend à déstocker le carbone car elle augmente la vitesse de biodégradation des matières organiques souterraines. Ce phénomène aurait conduit à un déstockage total de 140 millions de tonnes de carbone entre 1900 et 1998.

3 questions à
Annabella Rosemberg

Anabella ROSEMBERG, Conseillère pour les politiques environnementales et de santé au travail auprès de la Confédération Syndicale Internationale, était invitée par la FSU à son Conseil National le 18 mars 2015. A cette occasion, le SNETAP-FSU lui a posé trois questions.

En quoi le changement climatique concerne les problématiques du monde syndical ?

Le changement climatique a déjà des impacts sur des secteurs tels que l'agriculture, la santé ou le tourisme, et nous savons que, sans une action urgente et ambitieuse, cela ne fera qu'empirer. Des milliers d'emplois sont en péril. D'un autre côté, les politiques nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du problème, modifieront profondément tous les secteurs. Le mouvement syndical doit s'engager pleinement dans la recherche de solutions qui améliorent la qualité de vie et de travail des salariés en même temps qu'elles protègent la planète pour les générations futures.

Quelle place alors pour les syndicats de l'Éducation dans ces problématiques ?

Si nous voyons une intégration graduelle des problématiques environnementales dans les programmes éducatifs, notamment dans les cursus liés à la nature, il y a un véritable problème quand il s'agit de proposer aux élèves des solutions et mettre en lumière les causes et les responsables de la crise environnementale. Le syndicalisme, dans le secteur de l'éducation, doit s'emparer de ce sujet de façon à pouvoir présenter aux élèves des pistes de changement social et économique qui seraient à même de résoudre la crise environnementale.

Le Snetap-FSU est le syndicat majoritaire représentant les personnels de l'Enseignement Agricole Public. Avons nous un rôle plus spécifique encore ?

Le monde agricole est au centre des enjeux climatiques. D'un côté il sera dans la ligne de front des impacts, et de l'autre, il reste un des émetteurs majeurs (tant par le méthane provenant de l'élevage que par l'usage des engrais et pesticides dérivés du pétrole). Il est indispensable que les enseignants soit formés aux liens entre le changement climatique et l'agriculture, pour qu'ils puissent guider les futurs agriculteurs, ainsi que les experts du monde agricole dans des choix plus en accord avec un futur juste et durable.

L'adaptation au risque climatique Outre-mer : prévenir de nouvelles inégalités

Dans un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de janvier 2015, Pierette Crozamarie qui y représente la CGT et auteure du rapport, illustre les effets sociaux du changement climatique à travers l'exemple de l'Outremer

Les changements climatiques, dont le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme dans son cinquième rapport d'évaluation qu'ils sont bien principalement d'origine anthropique, pourront être la cause dans les décennies qui viennent d'un accroissement des inégalités territoriales, environnementales et sociales.

L'adaptation à leurs impacts constitue un défi majeur, en particulier dans les Outre-mer. En raison de la fréquence, les concernant, de la situation d'insularité, l'élévation du niveau de la mer a été retenue pour illustrer cette affirmation.

Le rapport pour la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) sur le climat de la France au XXIe siècle souligne que l'augmentation du niveau de la mer sur la période 1993-2011 dans les départements et territoires d'Outre-mer (DOM-COM) a varié selon les cas et par an de 0 à 3 mm (Martinique, Guadeloupe, Polynésie), de 2 à 3 mm (Saint-Pierre et Miquelon), de 3 à 5 mm (Nouvelle-Calédonie, Mayotte) et jusqu'à 9 mm (La Réunion). Au niveau mondial, un rythme de 1,5 à 3 mm est cinq fois supérieur à celui des derniers millénaires.

Le CNRS a publié en 2013 deux études portant sur 1269 îles françaises à travers le monde : les modèles utilisés montrent que 6% de ces îles disparaîtraient si le niveau de la mer montait d'un mètre, 12% si l'augmentation était de 3 mètres. Deux tiers de ces îles appartiennent à la Polynésie ou à la Nouvelle-Calédonie. À Cayenne, qui accueille 54% de la population et 69% du bâti de Guyane, l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) estime que 70% de la population est exposée à la submersion, aux inondations ou à l'érosion. Une élévation de 88 cm submergerait l'aéroport de Tahiti. Dans les Outre-mer pris globalement, 850 km de routes sont exposés et trente-huit sites industriels sont situés dans des zones basses susceptibles d'être submergées.

Le rapport de la DGEC susmentionné souligne les nombreux impacts de l'élévation sur les côtes, où se concentre un part importante de la population : si l'érosion côtière reste à évaluer avec précision, l'élévation du niveau marin induira ou aggravera des submersions de zones basses permanentes ou de tempêtes marines temporaires. Les Antilles et la Réunion ont déjà subi de tels phénomènes et en connaissent les conséquences : « les épisodes de houle cyclonique sont à l'origine de submersions, de dégâts aux infrastructures par le choc mécanique des vagues, la mise en mouvement des débris et d'affouillement ». La remontée du niveau marin et les inondations lors des submersions pourront également entraîner une augmentation de la salinité des aquifères côtiers. Concernant les infrastructures portuaires, les ouvrages subiront des contraintes plus fortes, en termes de franchissement et de stabilité, pour lesquelles les études sont encore trop souvent théoriques. Les études du CNRS évoquées ci-dessus montrent par ailleurs que la biodiversité des systèmes insulaires est gravement menacée.

Le CESE recommande d'intégrer l'impact du changement climatique dans les études de réalisation d'ouvrages publics en zone côtière, en particulier les conséquences de l'élévation du niveau de la mer. En effet, celle-ci se poursuivra même lorsque la concentration dans l'atmosphère des Gaz à effet de serre (GES) aura été stabilisée.

Le rapport coût/bénéfice de ces ouvrages, leur durée de vie et leur efficience doivent donc être évalués en fonction de ce contexte évolutif.

COP21 à Paris

Mobilisons nous pour le climat

A Paris, en décembre 2015, les gouvernements auront la possibilité de prendre des décisions historiques en matière de réduction drastique de la pollution à l'origine du réchauffement climatique. Mais à condition que les citoyens s'en mêlent.
L'année 2014 a été la plus chaude que la planète ait jamais connue. Les catastrophes naturelles s'aggravent, la fonte des glaciers et des banquises s'accélère, la montée des océans s'ammorce. Les effets du changement climatique sont maintenant visibles dans de nombreuses régions du monde, les populations en payent le prix. 97% des scientifiques de la planète s'accordent à dire qu'il y a bien un réchauffement, et que ce phénomène est d'origine humaine.

Dans le mur

Créé en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) synthétise les travaux de miliers de chercheurs qui analysent les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques. Son dernier rapport est on ne peut plus clair : si aucune décision n'est prise, la température moyenne à la surface du globe s'élèvera de plus de 4°C à la fin du siècle, avec des conséquences dramatiques pour l'humanité. Il indique l'impérieuse nécessité de limiter le réchauffement moyen à 2°C maximum, ce qui suppose de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 à 70% d'ici 2050 (par rapport à 2010) et ne plus en produire à la fin du siècle. C'est le seul moyen de faire face à l'un des défis les plus importants que l'humanité ait jamais eu à relever.
L'Union Européenne, puis la Chine et les Etats-Unis ont annoncé successivement des accords présentés comme historiques. Leur intérêt est indéniable en ce qu'ils légitiment totalement ceux qui alertent depuis longtemps sur la nécessité d'agir pour le climat. Mais ils restent éloignés des préconisations du GIEC.
Le paquet énergie-climat 2030, validé le 24 octobre par les chefs d'Etat de l'Union Européenne constitue en réalité un revirement car il repousse après 2030 l'essentiel des efforts de réduction des GES. De même l'objectif de 27% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 ne permettra pas d'en accélérer le déploiement, chaque pays restant libre de son niveau d'engagement.

La COP21 à Paris

Quant à l'accord du 11 novembre entre la Chine et les Etats-Unis, il n'est pas si historique que certains ont voulu le souligner. Ces deux pays les plus gros émetteurs de GES (45% à eux deux) s'accordent et s'engagent certes sur la nécessité d'agir pour une réduction des GES, mais seulement à partir de 2025 pour les Etats-unis et 2030 pour la Chine. Ils sont déjà en deçà des préconisations scientifiques. Par ailleurs, leur accord bilatéral fragilise les négociations multilatérales et toute possibilité d'accord international contraignant.
Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueillera au Bourget (près de Paris) et présidera la 21e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21). L'échéance est cruciale car elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, pour maintenir le réchauffement en deçà de 2°C. La France a donc un rôle de premier ordre pour rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus des Nations unies, mais aussi au sein de l'Union européenne qui occupe une place importante dans ces négociations.

Mobilisation dès le mois de mai

L'enjeu est de taille après la COP20 de Lima, où les 196 Etats présents n'ont pas réussi à définir un échéancier clair et ont juste sauvé les apparences en posant de timides jalons pour leurs futurs engagements de réduction des GES.
Les mouvements sociaux présents à Lima en ont conclu qu'il fallait faire de la COP21 un moment important de mobilisation des peuples du monde entier sur les enjeux climatiques. Le succès de la «Marche pour le climat» du 21 septembre 2014 à New-York et celui de la manifestation de Lima de 10 décembre, pendant la COP20, montrent qu'il est possible de se mobiliser massivement pour le climat.
La Coalition Climat 21, qui rassemble plus d'une centaine d'organisations de la société civile (dont la FSU), a lancé un appel à impulser «1000 initiatives pour le climat». Un premier week-end de mobilisation est d'ores et déjà prévu les 30 et 31 mai avec des manifestations partout en France et dans le monde.

En 2015 mobilisons-nous pour le climat !

(Appel à mobilisation unitaire de la coalition Climat 21)

Alors que la France accueille la conférence des Nations Unies sur le climat en décembre 2015, la Coalition Climat 21 rassemble plus d'une centaine d'organisations de la société civile. L'objectif : contribuer à un rapport de force favorable à une action climatique ambitieuse et juste, et à la transformation durable des politiques publiques afférentes.

Après 20 ans de conférences, la communauté internationale n'est toujours pas à la hauteur du défi climatique. Parce qu'il est urgent d'inverser la tendance, nous vous invitons à rejoindre la mobilisation et notamment :

Les 30 et 31 mai, en amont d'un temps fort de mobilisations internationales en juin, nous interpellerons les responsables du changement climatique, en plaidant pour une transformation radicale de nos modèles de développement, en multipliant les actions, les initiatives et les manifestations partout en France et dans le reste du monde.

Les 26 et 27 septembre, à Paris et dans de nombreuses villes, nous nous mobiliserons en faveur des alternatives citoyennes face aux changements climatiques et nous mettrons en avant les initiatives citoyennes de transition énergétique existantes.

Les 28 et 29 novembre, à la veille de la COP21 et du départ des négociateurs pour la conférence climat, nous nous mobiliserons massivement dans les rues de Paris mais aussi, les grandes métropoles de France et, nous l'espérons, dans les capitales du monde entier, pour affirmer nos exigences aux chefs d'états et de gouvernement.

Pendant les deux semaines du sommet climat les initiatives vont et devront se multiplier, en particulier à Paris.

A partir du 6 décembre, un vaste espace de convergence, de débats et de mobilisation sera ouvert à toutes celles et tous ceux qui voudront s'impliquer dans cette mobilisation citoyenne ainsi que dans la construction et l'expérimentation d'alternatives.

Le 12 décembre, lors de la clôture de la conférence climat, nous serons dans les rues de Paris et ailleurs, pour aller au delà des résultats de cette conférence. Notre message sera clair : nous sommes uni-e-s face au changement climatique et à ses responsables, multinationales et gouvernements. Notre mouvement ne s'arrêtera pas là !

édito

Le gouvernement doit entendre la rue !

Plus de 300 000 salariés dans la rue le 9 avril. Plus encore de grévistes dans le secteur public comme dans le privé. Des défaites électorales retentissantes (municipales ou départementales) et une autre qui se profile.

Que faudra t'il de plus à ce gouvernement pour qu'il prenne la mesure de l'exaspération de la population française. Non, au lieu de cela il continue à faire passer en force une loi qui détricote le code du travail. Il s'apprête à favoriser le travail des mineurs en étendant les aides à l'apprentissage. Il confirme le gel des salaires des agents publics et celui des retraites.

Même dans le domaine de l'environnement, alors que la France sera sur le devant de la scène fin 2015 avec l'organisation de la conférence climat en décembre prochain, le gouvernement, à travers la loi Macron prévoit de favoriser le transport des personnes par le réseau routier au détriment du transport ferroviaire.

La multiplication des projets agricoles démesurés (30 recensés par la Confédération paysanne sur le territoire national) vont à l'encontre des besoins sociaux, économiques et écologiques de notre pays. Alors que le Ministre de l'agriculture prétendait, à travers sa loi d'avenir, favoriser l'agroécologie.

Le mouvement syndical porte la lourde responsabilité de devoir mettre en échec cette politique néfaste. Le 1er mai doit être une nouvelle occasion d'exprimer cette nécessité d'une autre politique, dans le respect de l'humain et de l'environnement.

Mais d'autres initiatives seront nécessaires. Le SNETAP-FSU continuera de porter ce message.

Jean-Marie Le Boiteux

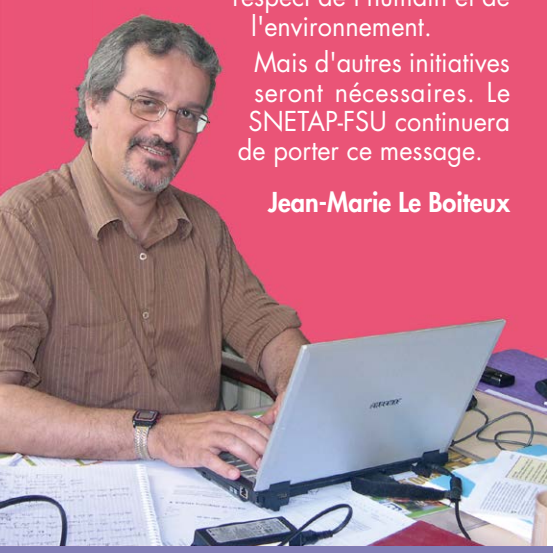

actualité

Les 50 ans du SNETAP-FSU : partage, convivialité, fierté et élan collectif !

Partage et convivialité... pour la centaine de camarades et la vingtaine d'invités réunis à l'occasion de nos 3e journées d'études statutaires les 25 et 26 mars derniers sur « l'avenir du syndicalisme ». Partage durant ces deux jours à travers des temps de débats très riches - http://www.snetap-fsu.fr/Retransmission-audio-des-Journees.html (conférences, tables-rondes, ateliers), avec comme point d'orgue les 50 ans à date anniversaire de notre organisation syndicale. Convivialité autour de retrouvailles - anciens secrétaires généraux, permanents techniques..., d'agapes et d'échanges militants chaleureux.

Fierté et élan collectif... à l'évocation de ces 50 ans de lutte au service de l'Enseignement Agricole Public - à travers une exposition thématique composée d'une cinquantaine de Unes de notre revue « L'enseignement agricole » - combat permanent contre la précarité, pour l'égalité femmes-hommes, pour la revalorisation de nos salaires, pour la laïcité, pour la défense des statuts de la fonction publique et pour une vision émancipatrice de l'éducation comme du travail ! Fierté pour le chemin parcouru ensemble, les avancées sociales arrachées de haute lutte... Élan collectif enfin pour repartir de plus belle pour imposer la priorité au service public, concourir à la réduction des inégalités et à la transformation sociale à laquelle aspire le plus grand nombre sans forcément percevoir la voie pour y parvenir au risque de se perdre. Ensemble nous sommes le SNETAP et nous comptons bien persister !